

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Séance du 25 Septembre 2026

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
22 septembre 2026

Transmission en Préfecture
28 septembre 2026

Date de publication
28 septembre 2026

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Maria DA SILVA MARTINS, M. Bruno CHACORNAC, M. Alexandre BOUVRY, Mme Lisa CELIER-DESPREZ, M. Raphaël CARPENTIER, Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE, Mme Christine CARNEAU, M. Guillaume DEPUYDT, Mme Élodie DELATRE, M. Franck MOERMAN, Mme Julie DELTOUR, M. Dominique LAGANGA

Procurations :

M. Bernard GUELTON à M. Franck MOERMAN
 Mme Céline SINIARSKI à Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER
 Mme Sophie BOULNOIS à Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE

DÉLIBÉRATION N°55/2026	[Ressources humaines] Détermination de la rémunération des agents recenseurs pour la collecte 2027.
---	--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que du 21 janvier au 20 février 2027 aura lieu le recensement de la population sur le territoire de la commune.

Il propose que 4 agents recenseurs se partagent à part égale la totalité de la dotation forfaitaire recensement de la population donc le montant exact nous sera transmis ultérieurement.

Cette indemnité sera versée aux agents recenseurs en mars 2027.

Monsieur le Maire informe que les 4 agents recenseurs seront nommés par lui-même.

Il ajoute que le recensement est important pour le calcul des dotations de l'État.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention vote la rémunération des 4 agents recenseurs telle que détaillée ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire

M. Bernard CHOCRAUX

La secrétaire de séance

Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE

